

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et
numérique

Arrêté du 8 mars 2023

Portant nomination au Bureau central de tarification

NOR : ECOT2305726A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au Bureau Central de Tarification ;

Vu le code des assurances, notamment son article R.250-1 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Bureau central de tarification lorsqu'il statue en matière de risques de catastrophes naturelles en vertu de l'article L.125-6 du code des assurances :

1. En qualité de représentants des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française

M. Romuald Rouillet (AXA) : titulaire

M. Jean-Louis Charluteau (Générali) : suppléant

M. Didier Bayle (MMA-Covéa Risks) : suppléant

Mme Juliette Theunis (Groupama) : titulaire

M. Frédéric Autissier (Groupama) : suppléant

Mme Florence Perrier (Covéa) : suppléante

2. En qualité de représentants des personnes assujetties à l'obligation d'assurance

M. Nicolas Revenu (Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques - CNAFC) : titulaire

M. Frédéric Genieys (Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques - CNAFC) : titulaire

Article 2

Sont nommés membres du Bureau central de tarification, lorsqu'il statue en matière d'assurance des véhicules terrestres à moteur en vertu de l'article L.212-1 du code des assurances :

3. En qualité de représentants des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française

M. Pascal-Noël Bourdeau (Macif) : titulaire

Mme Isabelle Bellevergue (Matmut) : suppléant

Mme Sybille Fleury (Pacifica) : titulaire

Mme Coraline Moreno (Pacifica) : suppléant

Mme Olga Mior (Allianz) : titulaire

M. Olivier Courbe (Matmut) : titulaire

Mme Hélène Queffeulou (Covéa) : titulaire

M. Ben Laiba Montassar (Axa) : titulaire

4. En qualité de représentants des personnes assujetties à l'obligation d'assurance

M. Nicolas Revenu (Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques - CNAFC) : titulaire

M. Alain De Vecchis (Association Force Ouvrière Consommateurs - AFOC) : suppléant

M. Frédéric Genieyz (Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques - CNAFC) : titulaire

Mme Jamy Belkiri (Familles de France) : suppléant

M. Aurélien Soustre (Indecosa CGT) : titulaire

M. Etienne Ferracci (Association Force Ouvrière Consommateurs - AFOC) : suppléant

M. François Guitton (Fédération Nationale des Transports Routiers - FNTR) : titulaire

M. Nicolas Walter (Chambres d'Agriculture de France) : titulaire

Mme Aurélie Trouillier (Chambres d'Agriculture de France) : suppléante

Mme Janine Adam (CMA France) : titulaire

Article 3

Sont nommés membres du Bureau central de tarification, lorsqu'il statue en matière d'assurance des engins de remontée mécanique et d'assurance des travaux de construction en vertu des articles L.220-5 et L.243-4 du code des assurances :

5. En qualité de représentants des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française

M. Michel Klein (Mutuelle des Architectes Français Assurances) : titulaire

Mme Sylvie Le Douarin (Smabtp) : titulaire

M. Hugues Piguet (MMA – Groupe Covéa) : titulaire

Mme Muriel Cartigny (Groupama) : titulaire

M. Eric Hamonou (Axa) : titulaire

Mme Véronique Salvado (Axa) : titulaire

6. En qualité de représentants des personnes assujetties à l'obligation d'assurance

Mme Sarah Lespinasse (Fédération Française du Bâtiment - FFB) : titulaire

Mme Fabienne Le Rouzic (Entreprise Balas Mahey) : titulaire

Mme Elizabeth Gossart (Conseil National de l'Ordre des Architectes - CNOA) : titulaire

M. François-Xavier Dussaulx (Fédération des Promoteurs immobiliers de France - FPI) : titulaire

Mme Bérengère Joly (Fédération des Promoteurs immobiliers de France – FPI) : suppléante

M. Evgeny Golosov (Confédération de l'Artisanat et des petites entreprises du Bâtiment – CAPEB) : titulaire

Mme Cécile Sauveur (Confédération de l'Artisanat et des petites entreprises du Bâtiment – CAPEB) : suppléante

M. Laurent Reynaud (Chambre Professionnelle des Opérateurs de Remontées Mécaniques et de Domaines Skiabiles) : titulaire

Article 4

Les membres du Bureau central de tarification ainsi que leurs suppléants sont nommés pour une période de trois ans renouvelable.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 8 mars 2023,

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des Assurances,

Martin LANDAIS